

Envoi : 19/06/2018
Réception par le Préfet : 19/06/2018
Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) : AVIS A
DONNER AU SUJET DU NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET
DE COUVERTURE DES RISQUES (SDACR)**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme JENN

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 1424-7 et R 1424-38 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 22 mars 2013 arrêtant le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques actuellement en vigueur,
- VU l'exposé intégral fait par le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours devant la Commission permanente lors de sa séance du 15 juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques couvrant la période 2019 – 2023, schéma joint à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité